

<p style="text-align: center;"><b>LE POINT A PROPOS DU COLLOQUE SUR LES PRISONNIERS PALESTINIENS</b> <b>FOUAD LAHSSAINI, 16 DECEMBRE 2008</b></p>
---

Mon engagement pour de la cause du peuple palestinien ne date pas d'hier. J'ai effectué plusieurs visites en Palestine et en Israël afin de mieux comprendre un conflit dans lequel j'ai baigné depuis mon enfance.

Aujourd'hui, ce conflit empoisonne les relations internationales et permet de maintenir un état de guerre permanent aux quatre coins du monde. Ainsi, il est instrumentalisé par tous les ennemis de la paix : marchands d'armes, groupes terroristes, états non démocratiques,...

Dans le même ordre d'idée, je suis particulièrement attaché au respect des libertés, ici et ailleurs, d'où mon combat contre toutes les mesures qui visent à y porter atteinte.

### **Les objectifs du colloque**

Alors que le monde entier a souligné la légitimité du processus électoral en Palestine, il est normal que le sort des quelques députés fraîchement élus préoccupe d'autres élus.

Deux objectifs étaient recherchés :

- faire connaître ce dossier des prisonniers palestiniens et en particulier celui des 41 députés (et qui ne sont pas tous membres du Hamas) arrêtés par l'armée israélienne et dont la grande majorité n'a pas été jugée après un enfermement de deux ans ;
- sensibiliser les parlementaires belges à cette question de détention de députés élus démocratiquement.

### **Qui est à l'initiative de ce colloque ?**

Depuis plusieurs années, je souhaitais travailler la question des prisonniers non jugés détenus dans les prisons israéliennes. Une première note d'orientation pour cadrer ce forum a été rédigée et également soumise à d'autres parlementaires qui apporteront leur soutien à la démarche (Mrs Cornil, Vandermaelen, G.Lambert et Mmes Van Lancker et Dua). Le panel a été pensé pour croiser plusieurs témoignages : celui de palestiniens ayant connu les prisons israéliennes (le vice-président du parlement palestinien et le président de la campagne pour mettre fin au siège de Gaza) d'une part, et de l'autre des acteurs du dossier, à savoir le secrétaire de l'Union Internationale des parlementaires pour la Palestine, UIPP), un député libanais, certes membre du Hezbollah, mais invité au titre de la fonction de médiateur et de l'expérience qui a été la sienne dans les opérations d'échange de prisonniers entre Israël et le Liban, après la guerre de 2006.

Nous avons par ailleurs écarté la possibilité d'inviter le ministre palestinien (Hamas) chargé de la question des prisonniers,

Sur cette base, la demande a ensuite été faite au parlement, à qui la version définitive du programme avec les noms et titres des participants au panel, a été envoyée le 21 octobre.

Suite à la conférence des présidents, nous avons été informés de l'accord du Président de la Chambre pour organiser le colloque et entamer avec les services les différentes démarches pour l'organisation pratique, cela sans aucune autre demande d'information.

Pour éviter tout dérapage ou perturbation, il a été convenu avec les services du Parlement qu'une liste de participants inscrits serait disponible à l'entrée et que ceux qui ne l'étaient pas devaient laisser leur nom et coordonnées. Ce sera le cas de Mr Joël Rubinfeld (président du CCOJB) qui sans s'être inscrit s'est invité en se présentant comme journaliste, a assisté à l'ensemble des travaux, a filmé et photographié. Pour ces raisons et à la demande de certaines personnes, les services de sécurité ont voulu l'exclure, mais dans un souci de pluralisme j'ai donné mon accord pour qu'il puisse participer à l'entièreté des discussions.

A la veille du colloque, à la suite de protestations parvenues au Président de la Chambre, l'organisation générale et le panel sont passés en revue et il est convenu avec le Président de la Chambre

- que le colloque pouvait avoir lieu ;
- que la participation du membre du Hezbollah pouvait être maintenue dans la mesure où il s'agit d'un député et du fait que la Belgique a des relations avec le Liban ;
- que la présence comme simple participant de Mr Aboujahjah, ne pouvait être empêchée dans la mesure où il a été acquitté.

### **Abou Jahjah et l'AEL**

Contrairement à certaines déclarations, Abou Jajah ne co-organisait pas ce colloque. Il n'y participait pas comme intervenant. Il était là comme simple personne assistant au colloque. Cependant, son association (AEL) a envoyé un communiqué déformant l'événement et permettant à certains de lui y donner un rôle : je dénonce cette récupération comme toute instrumentalisation de cet évènement.

### **Un colloque intéressant et sans dérapage**

Nous savions qu'aborder le conflit israélo-palestinien est toujours difficile vu la sensibilité des acteurs du conflit. Nous avons assumé l'invitation d'un personnage plus controversé, comme le membre du Hezbollah, non à ce titre mais au vu de l'importance de mieux comprendre un dialogue et des négociations qui ont abouti.

Ce colloque était, comme toujours, ouvert au public de tous bords et de toutes opinions. Les propos qui s'y sont tenus sont restés parfaitement corrects. Toutes les interventions des orateurs sont restées centrées sur le sujet et leurs réponses aux questions se voulaient claires. Aucun n'a nié l'existence de l'état d'Israël ou n'a soutenu une quelconque action terroriste. Suite à une question du public (posée par Mr Rubinfeld), le directeur d'Al Manar a reconnu que cette chaîne avait commis des fautes dans le choix et le contenu de certaines de ses émissions qui auraient du être supprimées.

Ce sont des éléments qui peuvent contribuer au dialogue.

Nous sommes donc déçus de l'utilisation faite par certains pour récupérer l'événement ou pour le diaboliser au détriment du fond.

Fouad Lahssaini  
17.12.2008